

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

### Objet : Adoption du Budget primitif 2017 Commune de FONTAINE-LE-DUN

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors de la Commission des Finances qui s'est tenue le 8 avril 2016.

SECTION	Projet B.P. 2016	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	1 202 135	Néant	Néant
INVESTISSEMENT	488 549	50 267	13 636
TOTAL	1 690 684	50 267	13 636

Le budget communal est voté par nature.

#### I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le récapitulatif des chapitres budgétaires se trouve à la page 6 du Budget primitif.

#### A) LES DÉPENSES

##### 1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 345 800 € contre 355 300 € au Budget primitif 2016, ce qui représente une diminution de 2,675 %.

Ce chapitre est revu à la baisse du fait de crédits alloués qui épousent les réalités du Compte administratif. Ainsi, les inscriptions sont inférieures à 2016 pour ce qui concerne les charges d'énergie, les produits de traitement, les contrats de prestation de services, les travaux sur les bâtiments ou les fêtes et cérémonies.

##### 2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en très faible hausse pour s'établir à 415 800 €, contre 410 700 € en 2016 soit une augmentation de 1,24 % comparé à 2016.

Cette hausse très modeste du chapitre s'explique par le départ d'un rédacteur à plein temps qui a été remplacé par un agent qui effectue 16 heures hebdomadaire.

##### 3) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 260 827 € est en diminution par rapport à 2016 (264 182 €). Cette évolution provient de l'absence d'inscription budgétaire pour l'Association de Classe et d'Éveil ainsi que celle destinée au C.C.A.S. qui dispose d'excédents non négligeables. En outre, en dépit d'une augmentation sensible de la participation au Syndicat scolaire qui passe de 111 000 à 145 000, la commune ne versera plus la participation réservée au Syndicat Mixte des Bassins du Dun et de la Veules (25 000 € sur l'exercice précédent). En effet, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a repris la compétence depuis janvier 2017. Cette dernière reprend en lieu et place les charges relatives à la lutte contre les inondations.

##### 4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Pour 2017, les prévisions et charges de la dette s'établissent à :

111 383 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;  
13 654 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

## **B) LES RECETTES**

### **5) La fiscalité**

En 2017, les taux des quatre taxes sont modifiés au contraire des années précédentes. En effet, l'incorporation de la commune à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre génère des conséquences fiscales non négligeables pour les contribuables fontainais. Les taux pratiqués par l'Intercommunalité sont élevés. Ainsi la Ville doit diminuer ses propres taux pour que la fiscalité des ménages soit acceptable. L'Assemblée municipale a décidé de baisser de près de 25 % les taux communaux. Cette baisse du produit attendu correspond à une perte de 115 410 € au titre de l'exercice 2017. Toutefois, la commune ne peut faire chuter ses taux au risque de se retrouver en difficulté pour régler ses charges de fonctionnement. La municipalité doit faire face à une baisse très sensible de ses ressources. Celle-ci est consécutive à la modification du statut de la Sucrierie qui est passée juridiquement de société anonyme à coopérative agricole. Ainsi, les bases d'imposition de la CFE passent de 1 266 611 € en 2016 à 751 900 €, ce qui représente une perte de 155 000 € avec le taux actuel de 12,24 %. Enfin, toujours lié à la mutation fiscale de la Sucrierie, la Ville constate la chute de la CVAE dont le produit passe de 114 903 € à 26 026 € en 2017. Au total, la baisse des recettes liée à la fiscalité de la sucrierie et la diminution des taux d'imposition consécutive à l'entrée dans l'Intercommunalité de la Côte d'Albâtre génèrent une perte sèche de près de 360 000 € pour la commune. A noter que l'Intercommunalité attribue sur l'exercice 2017 une dotation de solidarité communautaire de 115 593 €. Dans ces conditions, la diminution des ressources correspond à un recul net d'environ 240 000 €.

### **6) Les dotations et les participations**

La dotation globale de fonctionnement 2017 subit une troisième baisse consécutive. La commune voit son montant amputé de 18 000 €. En trois ans, la commune enregistre une baisse de plus de 60 000 € de la DGF. En revanche, la Dotation de Solidarité Rurale progresse légèrement.

## **II) SECTION D'INVESTISSEMENT**

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut provisionnel, composé du virement de la section de fonctionnement pour 135 209,14 € et de l'excédent de fonctionnement capitalisé à raison d'une somme de 163 029,15 €. En outre, la commune prévoit des financements de travaux à l'aide de l'emprunt (94 017 €).

## **C) LES DÉPENSES**

Le volume des dépenses d'investissement est peu impacté par les reports de l'exercice précédent, qui s'élève à 50 267 € en 2016. Les opérations nouvelles représentent un montant de 311 883 € contre 914 937 € pour l'exercice 2016. Globalement, la Ville est dans l'obligation de maîtriser ses dépenses d'investissement en raison de ressources de fonctionnement en recul sensible. En effet, la section d'investissement ne peut bénéficier de transferts conséquents issus de la section de fonctionnement.

## **D) LES RECETTES**

En 2016, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 135 209 € résulteront de la section de fonctionnement

- 17 038 € seront issus du fond de compensation du FCTVA
- 168 € de la taxe d'aménagement
- 57 607 € proviendront de subventions (Etat, Département, autres)
- 94 017 € résulteront de l'emprunt

Comparaison dépenses de fonctionnement		B.P. 2016	C.A. 2016	B.P. 2017
Montant par chapitre	011	355 300	274 768	345 800
	012	410 700	390 506	415 800
	014	10 000	14 063	15 000
	65	264 182	240 883	260 827
	66	19 000	14 630	13 654
	67	3 500		3 000
	022	7 000		5 000
	042		5 013	7 845
Montant globalisé		1 069 682	939 863	1 066 926

Comparaison recettes de fonctionnement		B.P. 2016	C.A. 2016	B.P. 2017
Montant par chapitre	013	1 000	12 376	1 000
	70	78 900	89 183	80 400
	73	710 267	711 111	545 830
	74	122 642	107 726	94 107
	75	120 170	130 347	120 000
	76		2	
	77	néant	13 405	Néant
Montant globalisé		1 032 979	1 064 150	841 337

Comparaison dépenses investissement		B.P. 2016 +/- DM	C.A. 2016	Reports	B.P. 2017
Montant par chapitre	16	103 794	98 490	3 447	111 383
	20	61 180	49 605	1 820	20 000
	21	665 563	264 181	5 000	130 500
	23	84 400	35 787	40 000	50 000
	041	80 987	80 983		
Montant globalisé		995 924	529 046	50 267	311 883
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>362 150</b>	

Comparaison recettes investissement		B.P. 2016 + DM	C.A. 2016	Reports	B.P. 2017
Montant par chapitre	13	82 013	35 519	10 189	50 036
	16	204 653			94 017
	10	5 410	24 555		17 206
	1068	157 860	157 860		163 029
	138	7 571			7 571
	165	5 729	2 282	3 447	
	040		5 013		7 845
	041	80 987	80 983		
	021	362 837			135 209
	001				
Montant globalisé		907 060	306 212	13 636	474 913
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>914 937</b>	

En résumé, les décisions prévues au budget primitif 2017 ont pour objectif de :

- Prévoir la réhabilitation du cimetière, de la toiture de l'église et des monuments religieux
- Assurer la préservation de bâtiments communaux et conserver le patrimoine architectural de la commune
- Accomplir les travaux de mise en accessibilité des commerces et de la Mairie